



Conseil de la Ville

Règlement RV-2019-19-75 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Cours d'eau

La carte des cours d'eau, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par :

- 1° le retrait d'une partie du cours d'eau situé au sud-est de la rue de la Coupe, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville, tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe A ;
- 2° la modification de la localisation d'une partie d'un cours d'eau illustré situé au sud-ouest de la rue de l'Oiselet, secteur Saint-Hélène-de-Breakeyville, tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe B.

Adopté le 27 janvier 2020

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 5 MARS 2020